



Direction générale de l'alimentation
Service de l'alimentation
Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
Bureau des établissements d'abattage et de découpe
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique
DGAL/SDSSA/2016-985
19/12/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDSSA/2016-47 du 21/01/2016 : Réunions d'échanges de pratiques en vue d'harmonisation des pratiques d'inspection en abattoirs de boucherie et de volailles et lagomorphes - Thèmes pour 2016.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Réunions d'échanges de pratiques en vue d'harmonisation des pratiques d'inspection dans les abattoirs de boucherie et de volailles et lagomorphes - thèmes retenus pour 2017.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DD(CS)PP

Résumé : Cette note indique les thèmes retenus pour l'année 2017 pour les échanges de pratiques dans le domaine des abattoirs, dont les modalités d'organisation ont été inscrites dans le dispositif de la formation continue.

Textes de référence :- Règlement (CE) n°854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine.

- Règlement (CE) n°882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour

animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.

- Note de service DGAL/SDSSA/N2013-8096 du 10 juin 2013 relative à la mise en place de réunions d'échanges de pratiques pilotées par les référents nationaux abattoirs.

- Note de service SG/SRH/SDDPRS/N2013-1205 DGAL/SDPRAT/SDSSA/N2013-8218 du 18 décembre 2013.

Afin de maintenir le niveau de compétence des auxiliaires et vétérinaires officiels en abattoir et de favoriser l'harmonisation des méthodes d'inspection, des réunions d'échanges de pratiques pilotées par les référents nationaux abattoirs (RNA) ont été généralisées en 2013. 110 échanges de pratiques ont été organisés par les RNA à ce jour.

La note de service DGAL/SDPRAT/SDSSA/N2013-8218 du 18 décembre 2013 a inscrit les modalités d'organisation de ces échanges dans le dispositif de la formation continue et prévoit que « *la liste des thèmes abordés au cours de ces échanges est définie chaque année* ».

Les thèmes retenus cette année et qui seront prioritairement abordés lors des échanges de pratiques en 2017 découlent du plan d'action « abattoir » dont les orientations générales ont été exposées dans le courrier du Ministre aux Préfets en date du 3 novembre 2015.

Thèmes reconduits en 2017

- **Les suites à donner aux inspections « établissement » en abattoirs (toutes espèces) / Partage de responsabilités entre professionnel et services d'inspection ;**
- **La gestion des sous-produits animaux en abattoir de boucherie** (cet échange de pratiques est assuré en collaboration avec un correspondant régional sous-produits) ;
- **La gestion des sous-produits animaux en abattoir de volailles et lagomorphes** (cet échange de pratiques est assuré en collaboration avec un correspondant régional sous-produits) ;
- **Les missions en abattoir de volailles et lagomorphes** (application de l'instruction technique DGAL/SDSSA/2015-17 du 8 janvier 2015) ;
- **L'hygiène de process en filière boucherie ;**
- **L'hygiène de process en filière volailles et lagomorphes ;**
- **La mise en œuvre de la réglementation dans les petites structures en filière volaille.**

Les demandes complémentaires seront couvertes en fonction des disponibilités des formateurs.

Il est rappelé que la prise en charge financière de ces échanges doit être assumée par la DRAAF.

J'attire votre attention sur le fait que les missions des RNA, comme en 2016, seront orientées en 2017 et 2018 sur des actions de supervision et d'appui technique en abattoir, conformément au plan d'action « abattoir » validé par le cabinet du Ministre en novembre 2015. Pour cette raison, le nombre d'échanges de pratique pilotés directement par les RNA sera réduit par rapport aux années précédentes.

Afin de déployer au maximum ce dispositif, je souhaite donc, si cela n'a pas été planifié par ailleurs, que ces échanges de pratiques soient également organisés et pilotés au niveau régional, par un animateur autre qu'un RNA (notamment par les coordonnateurs régionaux abattoirs). Des présentations officielles peuvent être mises à votre disposition à cet effet. Vous pouvez adresser vos demandes sur la boîte institutionnelle du bureau des établissements d'abattage et de découpe : bead.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr

Je vous remercie de me faire part de toute difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la présente instruction.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

Annexe : tableau de répartition des zones géographiques par RNA en filières boucherie et volailles/lagomorphes

Référent abattoir	Coordonnées	Région d'intervention en filières boucherie et volailles/lagomorphes
Françoise Chartier	SRAL Pays de la Loire francoise.chartier@agriculture.gouv.fr 02 42 74 71 37	Pays de la Loire, Centre-Val de Loire
Monique Fresnel	SRAL Occitanie monique.fresnel@agriculture.gouv.fr 06 80 62 11 09	Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA, Corse
Benoît Léger	SRAL Bretagne benoit.leger@agriculture.gouv.fr 02 99 28 22 93	Bretagne, Normandie, Hauts de France,
Pierre Quéré	SRAL Bretagne pierre.quere@agriculture.gouv.fr 02 99 28 22 94	Ile de France Grand Est
Céline Dupuy	SRAL Auvergne - Rhône-Alpes celine.dupuy@agriculture.gouv.fr 04 78 63 13 04	Bourgogne-Franche Comté, Auvergne-Rhône-Alpes
Vincent Spony	DDCSPP de l'Allier vincent.spony@agriculture.gouv.fr 04 70 48 35 80	Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA

Pour les DOM-TOM, l'intervention d'un RNA sera évaluée au cas par cas, selon les problématiques abordées et les contraintes logistiques, après demande auprès du chef du bureau des établissements d'abattage et de découpe. Les supervisions des abattoirs de boucherie et volailles des DOM seront réalisées en 2018. Des échanges de pratiques pourront être prévus durant la présence du RNA.